

## Procédés techniques non-maîtrisés

La réalisation de la protection cathodique du port d'Arzew requiert un savoir-faire et une technicité que l'administration ne pouvait pas posséder au moment du lancement du projet ; celle-ci s'est trouvée dans l'obligation de consulter les entreprises spécialisées pour cerner les moyens techniques et les qualifications humaines nécessaires à l'opération, ainsi que les prix pratiqués dans ce domaine. Une fois l'estimation administrative arrêtée, deux marchés ont été signés le 12 septembre 1993.

Deux entreprises retenues pour la réalisation du marché ont proposé de remplacer le zinc par l'aluminium dans le procédé de réalisation ; l'administration n'était pas en mesure d'apprécier la solution la plus indiquée. Elle saisit, pour ce faire, l'avis d'organismes spécialisés, mais la gestion de cette opération s'est accompagnée d'une démarche incohérente des services de la DTP. Tantôt ils lancent une consultation pour la prise en charge des travaux alors que les marchés sont toujours en vigueur, tantôt ils envoient des mises en demeure aux deux entreprises pour commencer les travaux sans pour autant trancher sur les variantes proposées. Cette hésitation s'est traduite par l'inexécution du projet et la résiliation des deux marchés le 26 novembre 1995.

## Absence ou manque de fiabilité des études réalisées

Le constat émis par la Cour sur l'absence ou le manque de fiabilité des études réalisées est illustré par les exemples relatifs à la construction d'un ouvrage d'art à Boukhmira (Annaba) et d'un "lycée 1000" à Ibn Ziad (Constantine).

\*Les travaux confiés à l'entreprise nationale hydro-urbaine de l'Est le 15 septembre 1993 pour un montant de 24.879.139,00 DA consistent en la réalisation d'un ouvrage d'art d'une longueur de 53 m, suivant une étude élaborée par l'entreprise nationale des études hydraulique (ENHYD). Les travaux relatifs à la construction de l'ouvrage ont été lancés avant que les études n'aient été terminées. Quand le maître de l'ouvrage (DTP Annaba) a pris connaissance de la deuxième phase de l'étude, il est apparu à ce moment que la solution retenue nécessite des travaux dépassant l'objet de l'opération et estimés à 50.000.000,00 DA.

Une deuxième possibilité a été retenue par les services de la DTP consistant en le franchissement de l'Oued sans l'aménager. Le premier marché a été résilié le 17 avril 1994 après qu'un montant de 807.980,00 DA ait été dépensé ; un deuxième marché a été signé le 1er octobre 1994 pour un montant de 37.214.722,64 DA. Les paiements effectués dans ce cadre sont de 17.120.025,45 DA, soit 51,37 % de la valeur du contrat.

\*L'absence de fiabilité des études a été constatée aussi lors de la réalisation d'un "lycée 1000" avec restaurant à Ibn Ziad (Constantine). A cet effet, un marché a été conclu avec l'entreprise de construction de Mila (ECM) le 05 mai 1992 pour un montant de 19.956.624,50 DA. Les travaux entamés le 20 juillet 1992 ont connu un arrêt suite au rejet par l'organisme de contrôle technique de la construction (CTC) des plans de fondation de l'ouvrage.

Les travaux, d'un montant de 349.698,00 DA, réalisés sur la base d'une étude de sol préliminaire qui n'a été achevée qu'en novembre 1992, n'ont été d'aucune utilité pour la suite du projet qui a été transféré sur un deuxième site, puis un troisième. Le retard dans la localisation du terrain a contraint l'entreprise de construction à résilier le marché qui fut confié le 22 mars 1995 à une entreprise privée pour un montant de 59.287.813,10 DA.